



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 novembre 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy.

Procurator(s) : M. BARRAULT Serge donne pouvoir à M. TEISSIER Freddy, Mme DION Nathalie donne pouvoir à Mme PEAUD Pascale,

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : M. BARRAULT Serge, Mme DION Nathalie,

Secrétaire de séance : Mme BEZELGA Monique

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 15 octobre 2018.

2018-074 COMMERCE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 23 octobre 2018 des locataires-gérants du commerce Le Petit Aslonnes, sollicitant l'exonération des loyers d'octobre et novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, et accepte la résiliation du bail de location-gérance à la date du 1^{er} novembre 2018.

2018-075 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA TOUCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la réalisation d'un réseau d'eaux usées dans le bas du lotissement pour raccordement des 4 parcelles restantes cadastrées section AH n° 47b 46b, 45 b et 44 b afin d'éviter l'installation d'une pompe de relevage pour chacune,
- demande à Monsieur le Maire de solliciter les estimations nécessaires.

2018-076 BUDGET DE LA COMMUNE – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 3 sur le budget de la commune de l'exercice 2018, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
21318 /040 - autres bâtiments publics	6 769,28 €	021/021 – virement de la section de fonctionnement	6 769,28 €
TOTAL DEPENSES	6 769,28 €	TOTAL DES RECETTES	6 769,28 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068/011 - dépenses imprévues	10 000,00 €	722/042 – immobilisations corporelles	6 769,28 €
023/023 – virement à la section d'investissement	6 769,28 €	7478/74 – autres organismes	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES	16 769,28 €	TOTAL DES RECETTES	16 769,28 €

2018-077 SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD – EXTENSION DU PERIMETRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la commune de La Villedieu du Clain pour la compétence GEMAPI dévolue à la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

2018-078 CNP - ADOPTION DES CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONDITIONS GENERALES (VERSION 2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les conditions générales du contrat CNP version 2019 pour ses agents affiliés à la CNRACL,
- adopte les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales «version 2019» du contrat 1406D.

2018-079 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE) MODIFIANT LA DELIBERATION N° 2017-083 DU 19 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2019.
- que la ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2018-080 CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE D'ASLONNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'ASLONNES
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- présente un compte-rendu de l'analyse du P.L.U.i. faite avec le S.C.O.T. et informe qu'une réunion aura lieu le mercredi 28 novembre prochain à 10 h en mairie pour présentation par Monsieur Gabriel PAIN de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.
- présente les premiers résultats de l'enquête menée auprès de la population sur le devenir de l'activité du commerce. Ceux-ci sont positifs, concluants et représentent un bon guide pour les futurs repreneurs.
- indique que la conférence de Monsieur Frédéric Gersal envisagée pour l'année 2019, ne sera donc pas à Aslonnes, Marçay a été choisi par le Département.

Fait à ASLONNES, le 22 novembre 2018

Le Maire,
Roland BOUCHET

